



Réponses aux questions DP – agence Sandouville – Challancin Prévention et Sécurité.

Date de la réunion : Mardi 29 Janvier 2019

Lieu : Agence Sandouville

Participant : Voir liste jointe

Consultation de la direction :

Les DP ont été consultés sur les recherches de reclassement suite à l'inaptitude d'origine non professionnelle de M. Ducrocq Aurélien prononcée par le médecin du travail en date du 21 décembre 2018

Sens de l'avis :

Avis favorable : 4

Se sont abstenus : 0

Question n°1 : Nous voulons revenir sur la question des heures supplémentaires et des heures en négatives posées le mois dernier. Avez-vous examiné ce sujet afin de faire le point ?

La direction répond que ces éléments n'ont pas à être présentés en DP, mais en CE, où nous faisons le point sur ce sujet suite à la fin de la modulation généralement.

Question n°2 : Site VGO : Nous avons demandé à plusieurs reprises et depuis plusieurs mois la formation d'agents en tant que rondier VGO, sans résultat, afin d'éviter par exemple ce qui s'est passé. Devoir appeler M. Grout (en formation fongecif) pour remplacer M. Galopin. Pouvez-vous faire le nécessaire pour ne pas se retrouver dans une situation difficile.

La direction rappelle que le poste de rondier à VGO est occupé par un agent de sécurité cynophile et que pour pallier à d'éventuelles absences, il a été évoqué de former un ADS.

A ce jour, nous avons passé une annonce sur pole emploi pour recruter un agent cynophile mais à ce jour, nous n'avons pas de candidat. Nous continuerons à effectuer des recherches pour renforcer les effectifs sur le site de VGO.

Question n°3 : Des agents CSI : M. Leprêtre, M. Makouf, M. Joulain travaillent sur le site CPS VGO sans que l'agence ne leur ait demandé leur avis. Aucun message, aucun appel téléphonique et plus grave encore sans avoir signé un avenant à leur contrat de travail. Peut-on savoir pourquoi ? Les DP avaient déjà demandé si les avenants avaient été signés pour 2018 ? Réponse de l'agence : tout était à jour. Donc pouvez-vous nous présenter l'avenant de M. Leprêtre pour 2018 ?

La direction confirme que l'ensemble des mises à disposition CSI/CPS sont rédigées et envoyées aux agents concernés et qu'à ce jour, nous sommes en attente d'un retour des avenants signés.

La direction s'est proposée ce jour à montrer les avenants de 2018.

La direction informe les DP, que s'ils le souhaitent, un point sera fait à la prochaine réunion DP pour analyser les retours.

Concernant l'avenant 2018 de M. Leprêtre, la direction informe les DP qu'en accord avec ce dernier, la situation a été rétablie.

Question n°4 : Formation ssiap 1 : M. Renou a fait une demande pour cette formation. A t'il reçu une réponse favorable ?

La direction répond que l'étude de cette demande est en cours et pour rappeler le contexte de cette dernière : M. Eck est affecté sur un site SSIAP1, il partira en retraite dans les prochains mois. M. Renou est actuellement affecté principalement sur le secteur du Havre et il nous a formulé son souhait de reprendre le poste de M. Eck (BTP-CFA du Havre).

Nous avons donc prévu de procéder comme suit :

- 1. faire une présentation de M. Renou au Client BTP**
- 2. trouver un remplaçant à M. Renou sur le secteur du Havre**
- 3. Valider avec la direction le financement de la formation SSIAP1**
- 4. Faire un retour à M. Renou à l'issue.**

Question n°5 : Remboursements de frais DP et de formation : M. Chrétien est toujours en attente de remboursement de frais de réunion DP des mois d'octobre, de novembre et de décembre. Qu'en est-il à ce jour ? Idem pour M. Boudzoumou : réunion DP de septembre plus frais de formation "Recyclage SST " du 12 septembre 2018. Pouvez vous voir à régulariser ces frais au plus vite, svp merci.

La direction informe les DP que les chèques de remboursement ont été reçus ce jour. Une remise en main propre des chèques a été faite ce jour pour M. Chrétien, M. Boudzoumou et M. Eck.

Question n°6 : Travail des rondiers : Actuellement le travail des rondiers n'est pas de tout repos. un nouveau client (Sévède) a ajouté 2 rondes (40mn) en plus au travail des rondiers. Les rondiers arrivent à saturation surtout après 3 nuits d'affilées. Je rappelle qu'une nuit de travail est constituée de 28 à 30 rondes en moyenne, trouvez moi un poste de travail qui en fait autant sachant qu'ils doivent aussi s'occuper des alarmes clients, des alarmes PTI ect. Fin 2018, l'agence prévoyait de mettre 2 rondiers par nuit mais à ce jour rien n'est fait . Question : Comptez vous continuer à faire travailler les rondiers dans ces conditions ? Si c'est le cas dans très peu de temps vous n'aurez plus de rondiers !!! Il faut trouver une solution au plus vite. (Un autre client "les compas "va surement venir s'ajouter bientôt) ce ne sera plus tenable. J'ajouterai pour bien me faire comprendre que si une personne du siège Challancin avait la bonne idée de venir 2 ou 3 nuits avec le rondier de chez nous, cette personne se rendrait immédiatement compte de la pénibilité de notre travail, à bon entendeur.

La direction informe les DP qu'une étude sur le travail des rondiers du Havre est lancée. Une 1ere réunion s'est déroulée en décembre 2018 en présence de notre directeur Régional et Olivier Lucas. Une seconde réunion est prévue prochainement pour finaliser et valider une organisation définitive. A l'issue, nous la communiquerons à l'ensemble des rondiers.